CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-29 SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
Rapporteur : Philippe JUMEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget supplémentaire 2026 adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 22 juillet, prévoyant les crédits nécessaires au soutien des acteurs culturels du territoire ;

Considérant l'intérêt des actions menées par les compagnies artistiques concernées et leur contribution à la vie culturelle du territoire ;
Considérant les Conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec chaque compagnie en date du 7 mai 2025 ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes :
  - 6 000 € à la compagnie Les Expl'orateurs sise à Azay-le-Brûlé,
  - 6 500 € à la compagnie Dona Mezkal, sise à Cherveux,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,